

Le procès des attentats de Bruxelles a livré son verdict, mais le mal que ces hommes ont fait leur survivra - La Libre

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2023/07/28/le-proces-des-attentats-de-bruxelles-a-livre-son-verdict-mais-le-mal-que-ces-hommes-ont-fait-leur-survivra-X5QQQX45BFX5DDXWKYFQC3G5M/>

## Le procès des attentats de Bruxelles a livré son verdict, mais le mal que ces hommes ont fait leur survivra

Cette survie mémorielle n'est pas glorieuse et est synonyme d'infamie. Ce n'est pas le fait de malades mentaux isolés, de loups qu'on imagine solitaires. Elle est le fait d'individus ordinaires qui s'enferment dans leurs convictions avec d'autres qui leur ressemblent, et qui condamnent de manière implacable tout qui ne pense pas comme eux.



Contribution externe



Publié le 28-07-2023 à 12h38



©D.R.

### Une opinion de Pierre Thys, Professeur honoraire de l'Université de Liège

Le procès des attentats de Bruxelles a livré son verdict. Il aura été compliqué à conduire. La cour d'assises a dû faire face aux nombreux écueils semés sur sa route par certains accusés et

leurs zélés défenseurs. Mais le procès a suivi son cours et huit des dix des accusés sont désormais coupables.

Justice est ainsi faite, du moins au sens judiciaire. Car sur le plan moral, beaucoup attendaient que les accusés les éclairent sur leurs motivations et leurs actes. Or l'interrogatoire des prévenus n'a guère apporté d'éléments neufs. On a plutôt entendu des accusés dans un rôle de tragédie grecque : victime d'erreur, sacrifié à une vindicte populaire supposée. Peu d'explications ; moins encore de regrets. Mais enfin, le prétoire n'est pas un confessionnal où l'inculpé avouerait ses fautes. C'était non seulement s'illusionner sur eux ; c'était aussi se tromper sur la fonction pénale d'une cour d'assises.

Plusieurs accusés se sont désintéressés du procès et peu ont accepté de compatir à la souffrance causée. Mais il n'y a là rien d'inhabituel. Le processus criminogène par lequel un individu se donne la légitimité, la détermination et les armes pour commettre l'attentat terroriste ou le crime de guerre, a pour corollaire la déshumanisation préalable de ses victimes. On tue d'abord mentalement. L'engagement est alors souvent total, comme l'œuvre d'une vie et parfois au prix de celle-ci. Et une fois l'acte commis dans un tel contexte, l'expression de regrets est rare : le criminel ne peut pas se désavouer ; au procès, il reste sous le regard de ses comparses, plastronne, tient tribune.

## Ni oubli ni pardon ?

Fréquemment utilisée dans les crimes des dictatures et les crimes de masse, cette formulation sévère renvoie au devoir de mémoire et contient la promesse de ne pas laisser impunis les auteurs de ces crimes.

Pour les victimes directes et pour leurs proches, il n'y a pas d'oubli véritable. Il y a souvent une illusion réparatrice dans ce type de procès : les victimes espèrent que le moment judiciaire permettra de tourner la page et de reprendre le cours de leur vie. Mais le témoignage en justice n'est pas une thérapie : les morts ne ressuscitent pas ; les mutilations physiques ou psychiques ne s'apaiseront pas avant longtemps. Et ce ne sont pas les procédures d'indemnisation financière par des compagnies d'assurances dont la philanthropie n'est pas la qualité première, qui aident au dépassement du trauma.

Sur le plan sociétal aussi, l'oubli est tout aussi indécent que dangereux. Même si comme le chantait le poète Jean Ferrat, *"le sang sèche vite en entrant dans l'Histoire"*, il y a un devoir de mémoire envers celles et ceux qui ont perdu la vie ou qui continuent de souffrir. Et puis, l'oubli condamnerait à rester aveugle aux leçons à tirer, car les idéologies extrémistes cherchent la destruction d'une forme d'organisation sociale par le recours à la violence, à la discrimination, aux destructions. Comment oublier que les idéologues de haine (politiques, religieux, ethniques) rêvent d'une vie sociale où l'éducation des enfants doit être orientée par eux ; où les femmes doivent être tenues à l'écart du savoir et de l'activité professionnelle ; où la justice doit être aux ordres de même que les médias ; où les parlements sont abolis et les oppositions muselées, voire éliminées ? Oublier, tourner la page comme on dit, c'est attendre le prochain coup.

L'autre versant de la question est la dimension morale du pardon. Le pardon des offenses est une affaire individuelle. Cela regarde celui ou celle qui y consent à l'égard d'un individu qui

lui a fait personnellement du tort. Certaines victimes l'ont accordé au nom de leur système de valeurs. Qui serait-on, n'ayant pas été victime soi-même, pour en apprécier l'opportunité ? Tout au plus peut-on craindre, à la lumière de l'attitude des condamnés et de l'absence de leurs proches à la barre, que la repentance ou même l'empathie envers les victimes ne soit pas à la mesure du pardon accordé.

L'enjeu du pardon est différent sur le plan sociétal. Une Société qui pardonne les actes motivés par les idéologies de haine offre aux organisations criminelles un champ d'action inespéré. Les formes de pardon peuvent être insidieuses ou naïves et peuvent aisément se substituer au courage qu'il faut pour combattre avec détermination. On s'attache peut-être trop à un ensemble de concepts vagues mais qui donnent bonne conscience : l'éducation de la génération montante (alors que c'est l'actuelle qui pose problème), des actions floues de prévention de la radicalisation, la résorption d'un supposé mal-être chez les personnes attirées par les idéologies de haine, etc., Si on y ajoute les amnisties, remises de peine et libérations anticipées, ces mesures de pardon occultent la difficulté à admettre qu'il faut neutraliser la capacité de nuisance.

On ne se préservera jamais de crimes de haine en chantant naïvement "*Quand on n'a que l'amour*" sur une place publique, comme on l'a entendu au soir des attentats. On se préservera des tenants d'idéologies violentes par des services de police et de renseignement pointus (donc disposant de moyens suffisants), par une organisation judiciaire et un arsenal législatif performants, par le maintien d'une capacité militaire crédible, permettant comme l'indiquait récemment la ministre de la Défense, d'aller au bout du monde pour assurer la sécurité au coin de la rue.

Oui ! Le mal que ces hommes ont fait leur survivra, comme survit le souvenir des atrocités nazies, des crimes du communisme, des disparus des dictatures sud-américaines, des génocides africains, des victimes d'autres attentats. Mais cette survie mémorielle n'est pas glorieuse ; elle est synonyme d'infamie. Ce n'est pas le fait de malades mentaux isolés, de loups qu'on imagine solitaires. Elle est le fait d'individus ordinaires qui s'enferment dans leurs convictions avec d'autres qui leur ressemblent, et qui condamnent de manière implacable tout qui ne pense pas comme eux.

Comme le rappelait Marguerite Yourcenar : "*Il n'existe aucun accommodement durable entre ceux qui cherchent, pèsent, dissèquent, et s'honorent d'être capables de penser demain autrement qu'aujourd'hui, et ceux qui croient ou affirment croire, et obligent sous peine de mort leurs semblables à en faire autant*". Le compromis, il faut s'en souvenir, favorise toujours l'agresseur.

Titre de la rédaction. Titre original : "*Le mal que font les hommes leur survit*" (W. Shakespeare, Jules César)